

Image not found or type unknown



Resngienement pour divorce

Par **meknassi065**, le **04/02/2012 à 18:16**

Bonjour, rnje suis marocain je me suis marier avec une tunisienne au maroc en 2007rnseptembre2008 je suis rentre en france rn3mois apres jai eu ma carte de 10ans en janvier 2009rnet 8mois de la vie en commun elle ma fai vire de la maison rnça fais pres ce que 3ans qu'on separe rnet ça fais qlq jours jai eu un papier de la tunisie comme koi il fau etre present pr une audiance avec elle pour le sujet de divorce rnce que je ne comprend pas comment ça fai qu je reçois ce courrie car moi je me suis marier au maroc pas en tunisie et jai jamsi met le pieds la basrnmnt ça fais 3nans que je habite tt seule rnsi on fai le divorce a l'amiable ça donne quoi rnje garde ma carte ou elle peut me la faire autrement?rnmrci bien de votre attetion